

La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction du dossier

## **Attestation de collaborateur (salarié ou agent commercial)**

### **Pièces justificatives**

- Copie de la **carte professionnelle du titulaire**, si la carte a été délivrée par la Préfecture
- Copie de la **pièce d'identité du collaborateur**, ou le cas échéant de son titre de séjour, en cours de validité
- Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France, un **extrait du casier judiciaire** datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

NB : Pour les ressortissants français ou d'un Etat membre de l'UE, la CCI vérifie l'absence d'incapacité ou d'interdiction d'exercer auprès du Casier Judiciaire National (bulletin n°2).

**FORMULAIRE à joindre au dossier** : Formulaire de demande d'attestation d'habilitation CERFA n°15352\*01

**Coût de la redevance : 50 euros TTC** pour l'instruction du dossier et la délivrance du récépissé (arrêté du 19 juin 2015) : par chèque (libellé à l'ordre de la CCI Bayonne Pays Basque), ou, en cas de paiement sur place, en espèces.